

COMMUNE
SENAIDE

**PROCES VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2015

L'an deux mil quinze et le huit avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBERG Georges, BOUVIER Hélène, BIZOT Jean-Yves, KAARSBERG Thierry, MENESTREL Stéphane, SAUVAGEOT Yves, FOURCADE Jacques, DETROYE Jean-Claude, DEFRAIN Josiane, PIERDON Michel.

ABSENTS : SAUVAGEOT Flavien (a donné procuration à M. SAUVAGEOT Yves)
M. MENESTREL Stéphane a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 03/04/2015

Date d'affichage : 10/04/2015

La séance est levée à 23h15

Objet : DEVIS : Débardage 2015-2016

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis du 24 février 2015 de la société LAPORTE pour le débardage des bois des parcelles 2 et 29 pour un montant de :

- P 2 et 29 : 8.30€ ht/m³
- Chablis : 8.90€ ht/m³
- Câblage : 80.00€ ht/heure

Voté à l'unanimité

Objet : SDANC : adhésion

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'adhésion du SIA La Bresse-Cornimont au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Collectif.

Voté à l'unanimité

Objet : Subvention versées en 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder les subventions pour l'année 2015 comme suit :

- | | |
|--|------|
| • ADP3P | 50€ |
| • ADMR Lamarche | 100€ |
| • Amicale sapeurs-pompiers Isches, Ainvelle, Senaide | 230€ |
| • Souvenir Français | 60€ |
| • Organisateur du 14 juillet | 230€ |
| • Au petit bonheur des résidents Lamarche | 50€ |
| • Provision | 180€ |

Voté à l'unanimité

Objet : Service EAU : Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après avoir eu lecture du compte de gestion 2014 du service de l'eau de la commune, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par les percepteurs, M. DIEU et M. DERVIN, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leurs parts .

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2014 du service de l'eau, à l'unanimité.

Objet : Service EAU : Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal, après avoir eu lecture du compte administratif 2014 du service de l'eau de la commune et après délibération, approuve ce dernier à l'unanimité.

Objet : Service EAU : affectation du résultat 2014 au BP 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. KAARSBERG Georges,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
- Constatant que le compte de gestion de l'exercice 2014 fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement 2014	:	3 331.49 €
→ Un excédent reporté de 2013	:	55 000.16 €
→ Soit un excédent d'exploitation	:	58 331.65 €
→ Un excédent d'investissement de	:	21 802.44 €
→ Des restes à réaliser	:	0.00 €

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - Affectation de la somme de **0.00 €** au budget primitif 2015 à la section d'investissement au **compte R. 1068**;
 - Affectation de la somme de **58 331.65 €** au budget primitif 2015 à la section de fonctionnement au **compte R. 002**;
 - Affectation de la somme de **21 802.44 €** au budget primitif 2015 à la section d'investissement au **compte R. 001**;

Objet : Service EAU : Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Après présentation du budget primitif principal du service de l'eau 2015 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit.

➤ Section Exploitation (dépenses)	:	73 000 €
➤ Section Exploitation (recettes)	:	73 000 €
➤ Section Investissement (dépenses)	:	26 400 €
➤ Section Investissement (recettes)	:	26 400 €

Le Conseil Municipal a adopté, le Budget Primitif 2015 du service de l'eau, à l'unanimité.

Objet : COMMUNE : Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après avoir eu lecture du compte de gestion 2014, de la commune, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par les percepteurs, M. DIEU et M. DERVIN, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2014, à l'unanimité.

Objet : COMMUNE : Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal, après avoir eu lecture du compte administratif 2014, de la commune et après délibération, approuve ce dernier à l'unanimité.

Objet : COMMUNE: affectation du résultat 2014 au BP 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. KAARSBERG Georges,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014;
- Constatant que le compte de gestion de l'exercice 2014 fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement 2014	:	75 590.13 €
→ Soit un excédent d'exploitation	:	37 311.43 €
→ Un déficit d'investissement de	:	- 38 278.70 €
→ Des restes à réaliser	:	0.00 €

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - Affectation de la somme de **38 278.70 €** au budget primitif 2015 à la section d'investissement au **compte R. 1068**;
 - Affectation de la somme de **37 311.43 €** au budget primitif 2015 à la section de fonctionnement au **compte R. 002**;
 - Affectation de la somme de **38 278.70 €** au budget primitif 2015 à la section d'investissement au **compte D. 001**;

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : COMMUNE : Budget Primitif 2015

Après présentation du budget primitif principal du service de l'eau 2015 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit.

➤ Section Exploitation (dépenses)	:	143 580 €
➤ Section Exploitation (recettes)	:	143 580 €
➤ Section Investissement (dépenses)	:	124 700 €
➤ Section Investissement (recettes)	:	124 700 €

Le Conseil Municipal a adopté, le Budget Primitif 2015 de la commune, à l'unanimité.

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales 2015
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les taux des quatre taxes comme suit :

TAXES	Taux 2014	Taux votés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produit correspondant
<i>Habitation</i>	13.78	13.78	144 100	19 857
<i>Foncier (bâti)</i>	10.29	10.29	97 900	10 074
<i>Foncier (non bâti)</i>	15.44	15.44	35 500	5 481
<i>CFE</i>	11.95	11.95	3 400	406
TOTAL				35 818

Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme,

Le Maire,
 M. KAARSBERG Georges